

Taxe d'apprentissage

Contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage

Formation professionnelle

Apprentissage

1% ou
0,55%

0,6%

*(0,44% pour l'Apprentissage)

L'École Nationale d'Assurances (Enass) est l'opérateur de formation de référence de son secteur. Marque du Conservatoire national des arts et métiers, nous délivrons des diplômes inscrits dans le schéma européen LMDet reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de l'innovation.

Nos formations en alternance sont conçues par les acteurs de l'assurance pour répondre à vos besoins. En affectant la **taxe d'apprentissage** à nos formations, vous participez de façon significative, à la qualité de l'apprentissage de vos futurs confrères et à l'innovation pédagogique, qui constitue un atout majeur de notre établissement d'excellence.

Comment soutenir l'Enass ?

Depuis 2023, ce sont les Urssaf et les MSA qui collecteront directement auprès de vous ce solde de 13 % qui sera reversées à la Caisse des Dépôts (CDC). Après affectation par les entreprises, via l'intermédiaire d'une plateforme intitulée SoltéA, la CDC versera les fonds aux formations/organismes habilités que vous aurez désignés.

Pour supporter notre école, lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner l'**identifiant d'Unité administrative d'immatriculation (UAI)** du Cnam qui est le suivant : **0753471R**

Cibler les formations de l'ENASS, est important pour nos élèves et notre école. Pour identifier nos formations :

Licence professionnelle [code RNCP : 34025] Droit Economie Gestion, mention Assurance, Banque, Finance : supports opérationnels

Master [code RNCP : 38542] Droit Economie Gestion, mention Monnaie, Banque, Finance, Assurance

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'Enass ?

En versant prioritairement votre **taxe d'apprentissage à l'Enass**, vous apportez une contribution essentielle à la formation en assurance en nous permettant d'investir dans le domaine pédagogique.

Les fonds récoltés permettent, par exemple, de fournir davantage d'équipements pédagogiques à nos étudiants, d'accueillir plus d'intervenants professionnels dans les cursus, de développer l'apprentissage etc.

En soutenant l'Enass, vous participez à l'amélioration de la qualité des formations, en phase avec les besoins du secteur.

Les investissements 2023

Grâce à vos contributions en 2023, l'Enass a pu :

- Organiser des voyages d'études
- Faire participer des élèves aux rencontres de l'AMRAE
- Équiper des salles de cours en matériel pédagogique innovant
- Financer des séances de préparation à l'emploi
- Financer des projets et activités d'élèves comme la fresque du climat
- Etc.

[En savoir plus \[+\]](#)

Les jeunes actifs de l'assurance vous remercieront !

Votre contact

Mme Miriam ZOUARI
Directrice des études de l'Enass :
miriam.zouari@lecnam.net

Le Cnam
code UAI: 0753471R
Siret: 197 534 712 00017

Licence professionnelle [code RNCP : 34025] Droit Economie Gestion, mention
Assurance, Banque, Finance : supports opérationnels

Master [code RNCP : 38542] Droit Economie Gestion, mention Monnaie, Banque, Finance,
Assurance

Nous informer du versement de la taxe d'apprentissage

Nom de l'entreprise : (*)

Numéro Siret : (*)

Montant du versement : (*)

Contact pour vous remercier : (*)

Champ pour les robots. Si vous êtes humains, merci de le laisser vide.

 [Téléchargez la plaquette.](#)

